Une image contenant symbole, Emblème, écusson, badge

Description générée automatiquement

**Appel à candidature**

**Maison de Santé**

**Sur la commune de Houilles**

**Préambule :**

La ville de Houilles est une [commune](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_communes_des_Yvelines) du [département](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_fran%C3%A7ais) des [Yvelines](https://fr.wikipedia.org/wiki/Yvelines) dans la [région](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_fran%C3%A7aise) [Île-de-France](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8Ele-de-France) en [France](https://fr.wikipedia.org/wiki/France), située à 7 km au nord-ouest de [Paris](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paris) et à 8 km environ à l'est de [Saint-Germain-en-Laye](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Germain-en-Laye). Elle est ainsi, pour ses habitants, proche d'[espaces verts](https://fr.wikipedia.org/wiki/Espaces_verts), tels que la [forêt de Saint-Germain-en-Laye](https://fr.wikipedia.org/wiki/For%C3%AAt_de_Saint-Germain-en-Laye), et de zones d'activités économiques importantes, notamment Paris, et [la Défense](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_D%C3%A9fense), avec le bénéfice d'infrastructures de transports vers ces territoires. Elle est voisine des départements des [Hauts-de-Seine](https://fr.wikipedia.org/wiki/Hauts-de-Seine) et du [Val-d'Oise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Val-d%27Oise). Elle bénéficie également d'un centre-ville appréciable et d'un des marchés franciliens les plus actifs les mercredis et samedis.

La commune, proche de l’A86 et l’A14, est desservie par le RER A, les transiliens J et L. La Défense est située à 10 minutes en transports, Paris entre 11 et 13 minutes.

Avec plus de 33 000 habitants aujourd’hui, la ville de Houilles a connu une augmentation constante de sa population, et est l’une des villes les plus peuplées des Yvelines. Elle devrait voir augmenter sa population de 1% par an d’ici 2032, selon les projections effectuées dans le cadre de l’Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2021.

**Contexte général et localisation :**

Le constat est connu et chaque nouveau recensement des médecins en exercice est l’occasion de le confirmer : la désertification médicale avance et touche désormais des régions entières et laisse orphelines de praticiens certaines zones rurales comme urbaines. En effet, de nombreux généralistes quinquagénaires ne trouveront pas de successeurs. Ainsi, il est prévu que, d’ici dix ans, le déficit de médecins sera réellement problématique si des mesures ne sont pas prises maintenant.

La loi « Hôpital, patients, Territoires et santé » du 21 juillet 2009 affiche l’ambition d’un « accès des soins de qualité sur tout le territoire ». Cette priorité est en adéquation avec la politique des élus de la commune de HOUILLES.

Tenant compte des besoins des professionnels de santé présents sur le territoire élargi de la commune et des attentes des patients, la ville, à travers ce projet, souhaite :

* Lutter contre la désertification médicale ;
* Favoriser l’accueil de nouveaux professionnels et la mutualisation de services ;
* Améliorer les conditions d’accueil des publics et des patients ;
* Améliorer les conditions de travail des personnels de santé ;
* Proposer un bâtiment aux qualités environnementales exemplaires ;
* Contribuer à la prise en charge globale à travers le soin premier recours et les actions de santé publique.

C’est dans ce contexte que la commune a souhaité garantir une offre de santé sur son territoire en s’engageant dans la construction d’une maison de santé.

Dans le cadre d’une opération de co-maîtrise d’ouvrage avec le bailleur Hauts-de-Seine Habitant, la ville a acquis un local de 500 m afin d’y aménager une maison de Santé.

**L’offre médicale sur la commune** :

Comme de nombreuses communes, Houilles est confrontée à une baisse du nombre de médecins généralistes et spécialistes. En application de l’arrêté N° 2018-1463 de l’Agence Régionale de Santé relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l’accès aux soins concernant la profession de médecin, la commune est située en zone d’Intervention Prioritaire (ZIP).

**Les locaux retenus pour l’opération** :

Les locaux sont situés 5-7 avenue du Maréchal Foch, en centre-ville, à proximité de la gare, proche de tous les commerces. L’ouverture de la Maison de Santé permettra de créer un pôle de santé et d’augmenter l’offre de service de santé auprès des Ovillois. Ces locaux sont facilement accessibles à pied ou à vélo, en transport en commun (gare et arrêts de bus à proximité) ou en voiture (parking public attenant).

Ils sont situés en rez de chaussée, totalement indépendants de l’immeuble d’habitation, sécurisé par un dispositif adapté.

Les locaux mis à dispositions comportent :

* Un espace accueil
* 5 cabinets de médecins généralistes
* 5 cabinets de médecins spécialistes
* 2 cabinets de télémédecine
* Un espace infirmier(e)
* Un espace kiné
* Des locaux administratifs nécessaires à la vie de la structure (salle de réunion, salle de convivialité
* 13 places de parking destinées aux professionnels de santé

Un plan ainsi que des visuels des locaux figurent en annexe du présent dossier.

**Les attentes de la Ville** :

♣ La commune de Houilles privilégie l’installation dans ces locaux de médecins généralistes ou de spécialistes sous représentés, de professions para médicales.

♣ Les candidatures sont ouvertes aux professionnels de santé exerçant à titre individuel.

♣ Compte tenu des objectifs d’intérêt général de maintien, de proximité et de continuité des soins, les projets doivent témoigner de la volonté des professionnels de favoriser l’accès au soin tarif conventionné (secteur 1 de préférence)

**Conditions d’envoi des candidatures** :

Mairie de Houilles

16, rue Gambetta

78 800 houilles

**Renseignements complémentaires** : Pour tout renseignement, les candidats peuvent contacter la Mairie de Houilles au 01.30.32.12 ou à l’adresse suivante : celine.prim@ville-houilles.fr